

Note de présentation synthétique du budget primitif de la ville M57 et de l'assainissement M49 2025

Cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présentant les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et du budget annexe pour l'année 2025, répond à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

LE BUDGET PRINCIPAL - VILLE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 (dont reports) d'un montant de 10 429 206,48 € s'équilibre de la manière suivante, en cohérence avec le débat d'orientations budgétaires tenu le 13 février dernier :

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 480 940,00 €	6 039 408,00 €	7 411 205,81 €	5 193 555,00 €	6 459 910,93 €	7 366 466,97 €
Investissement	5 996 386,00 €	6 162 624,00 €	7 416 864,60 €	6 388 807,01 €	2 403 984,05 €	3 062 739,51 €
Total	11 477 326,00 €	12 202 032,00 €	14 828 070,41 €	11 582 362,01 €	8 863 894,98 €	10 429 206,48 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	1 602 774,00 €	1 875 620,00 €	1 959 661,58 €	4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 499 200,00 €	2 788 446,85 €	2 838 328,00 €	2%
014 - Atténuations de produits	26 726,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €	-40%
023 - Virement à la section d'investissement	300 609,00 €	940 372,03 €	1 775 280,46 €	47%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 534,00 €	221 168,17 €	250 000,00 €	12%
65 - Autres charges de gestion courante	383 900,00 €	353 313,88 €	391 696,93 €	10%
66 - Charges financières	130 312,00 €	135 000,00 €	86 000,00 €	-57%
67 - Charges spécifiques	2 500,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	-400%
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		126 990,00 €	54 500,00 €	-133%
	5 193 555,00 €	6 459 910,93 €	7 366 466,97 €	12%

1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de fonctionnement et d'entretien de la collectivité. Ce chapitre budgétaire s'élève globalement à 1 959 661,58 € soit en augmentation de 84 041,58 € (+4%) de BP à BP notamment en prévision des procédures contentieuses en matière d'urbanisme, des contrats de prestation de service et de la mise en conformité acquisition d'EPI pour les services techniques et entretien & restauration.

Entre les 2 exercices, il est constaté sur les charges de l'ensemble des services municipaux une recherche de maintien de coûts en assurant la continuité de qualité de service rendu à la population :

2 - Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 2 838 320 € au BP 2025, soit une hausse de 49 881,15 € (+2%) de BP à BP.

L'évolution budgétaire s'explique notamment par :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité) lié aux avancements d'échelon, de grade de promotion interne, aux intégrations dans la fonction publique d'agents contractuels sur des postes permanents,
- L'augmentation de la CNRACL,
- Le besoin en remplacement et en renforts lié à de l'absentéisme,
- Les participations d'action sociale (prévoyance).

3 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ces charges s'élèvent à 391 696,93 € au BP 2025, soit une augmentation de 38 383,05 € (+10%) de BP à BP.

Elles sont constituées de trois principales catégories :

- 152 096,93 € de dépenses liées aux participations (SDIS, conservatoire),
- 114 700 € de dépenses obligatoires : indemnités des élus et diverses cotisations,
- 99 000 € de subventions allouées aux associations et CCAS,
- 22 900 € de dépenses liées aux équipements informatiques type brevets...

LES RECETTES

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 053 674,12 €	2 259 654,97 €	53%
013 - Atténuations de charges	78 000,00 €	79 000,00 €	63 000,00 €	-25%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 774,00 €	43 773,81 €	43 773,81 €	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	416 000,00 €	446 000,00 €	488 086,40 €	9%
73 - Impôts et taxes	285 000,00 €	233 331,00 €		
731 - Fiscalité locale	3 367 047,00 €	3 582 562,00 €	3 504 290,01 €	-2%
74 - Dotations et participations	966 000,00 €	935 330,00 €	971 138,28 €	4%
75 - Autres produits de gestion courante	37 734,00 €	86 240,00 €	36 523,50 €	-136%
	5 193 555,00 €	6 459 910,93 €	7 366 466,97 €	12%

1 - Les produits issus de la tarification des services (chapitre 70)

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
025 - Cimetières et pompes funèbres	4 000,00
212 - Ecoles primaires	5 086,40
313 - Bibliothèques, médiathèques	6 000,00
331 - Centres de loisirs	350 000,00
338 - Autres activités pour les jeunes	13 000,00
4221 - Crèches et garderies	85 000,00
4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	25 000,00
	488 086,40

2 - Les participations des institutions partenaires (chapitre 74)

74 - Dotations et participations	
74111 - Dotation forfaitaire des communes	399 113,28
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	75 000,00
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	100 000,00
744 - FCTVA	53 425,00
74718 - Participations Etat - Autres	284 500,00
7473 - Participations départements	3 500,00
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	15 600,00
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	40 000,00
	971 138,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS

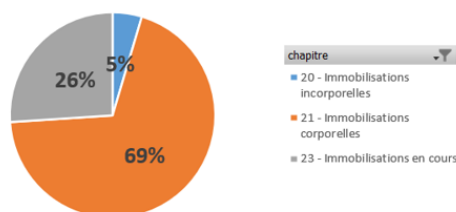
Concernant les investissements, ceux-ci seront consacrés principalement à :

1. Poursuite des travaux de l'Eglise
2. Finalisation de la phase 2 de la vidéoprotection
3. Achèvement de la révision du PLU
4. Rénovation éclairage public
5. Plantations d'arbres et d'arbustes
6. Divers travaux au sein des écoles publiques et bâtiments communaux
7. Remise en état des voies communales

=> Maintenir en état et mettre en valeur le patrimoine

=> Répondre aux besoins de la population

Projets d'investissement



2,58 M € (734K€ financements)

LES DEPENSES

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 412 779,27 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 774,00 €	43 773,81 €	43 773,81 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	317 999,00 €	317 999,00 €	320 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	142 800,00 €	91 320,00 €	174 940,00 €
21 - Immobilisations corporelles	334 934,51 €	346 606,05 €	1 864 025,70 €
23 - Immobilisations en cours	3 136 520,23 €	1 604 285,19 €	660 000,00 €
Total	6 388 807,01 €	2 403 984,05 €	3 062 739,51 €

LES RECETTES

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		132 505,85 €	141 899,64 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 609,00 €	940 372,03 €	1 775 280,46 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 442 567,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 534,00 €	221 168,17 €	250 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 999 920,01 €	401 280,00 €	161 560,00 €
13 - Subventions d'investissement	1 398 177,00 €	708 658,00 €	733 999,41 €
Total	6 388 807,01 €	2 403 984,05 €	3 062 739,51 €

Budget 2025 du budget assainissement M49

Cette note s'inscrit dans le cadre de l'article 107 de la loi « NOTRe » qui est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la présentation des documents budgétaires, en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Répondant aux obligations réglementaires précitées, cette présentation apporte les informations principales relatives aux budgets annexes soumis à la nomenclature comptable M49 à savoir : Budget Assainissement.

Le budget annexe est distinct du budget principal mais toujours voté par le Conseil Municipal. Il a pour objectif de suivre l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de la compétence d'une commune.

Il permet ainsi d'établir le coût réel d'un service en contrepartie d'un service rendu identifié.

La commune a fait le choix de déléguer cette compétence pour :

-
- le service de l'Eau et de l'Assainissement : il s'agit d'un contrat de DSP avec la société SUEZ signé en juillet 2024 pour une durée de 10 ans.
- le Service Public d'Assainissement : la mission est assurée par la société STPE avec un marché public signé le 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.

EXPLOITATION	
Dépense	1 255 170,72 €
011 - Charges à caractère général	469 670,72 €
023 - Virement à la section d'investissement	500 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 - Charges financières	82 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €
Recette	1 255 170,72 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	552 170,72 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	550 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	6 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	36 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250321-2025000119-AU

INVESTISSEMENT

Dépense	782 470,78 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	212 851,05 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	144 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	295 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	130 619,73 €
Recette	782 470,78 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 470,78 €
021 - Virement de la section d'exploitation	500 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €